

Exemple vécu d'inclusion au collège

Témoignage des enseignants d'EPS, Histoire Géographie, CDI et responsable de niveau 6°

Le jeune et son établissement	Structure d'accueil Ecole maternelle / élémentaire/ collège/ lycée	Collège Saint Joseph Asnières
	Trouble de l'enfant / du jeune	IMC + troubles associés (dyspraxie/ troubles visuels)
	Bénéficie-t-il d'une AVS ? Si oui, préciser le nombre d'heures.... AVSI / AVS co ?	Oui, mais en attente de sa nomination AVSi 12 h
	Scolarisation : Plein temps / temps partiel Préciser..... (nombre d'heures de présence dans l'école si temps partiel)	Plein temps
	Niveau classe où l'enfant /le jeune est accueilli	6°

Comment le jeune est intégré par l'enseignante, les autres élèves à la vie de la classe.

Scolarisé depuis plusieurs années dans le même établissement, **Louis** a de nombreux camarades qui le connaissent. Il est bien intégré dans le groupe classe. En récréation, il participe aux jeux. Il se rend au CDI de façon autonome.

Il suit les cours de la même façon que les autres. Il est à l'écoute des consignes. Il sait faire appel à l'enseignante pour demander de l'aide.

Il se sert de son ordinateur pour prendre en notes les cours. Son AVSi veille à la gestion de son matériel et lui permet de prendre en note ce qui lui échappe. En Histoire Géographie, lorsqu'il doit remplir son cahier d'activité, son AVSi, un camarade ou l'enseignant lui viennent en aide.

Il utilise aussi : une clef USB pour récupérer les cours et les enregistrer et une imprimante en classe pour rendre des écrits.

Pour les cours d'EPS, une personne (AVSi ou éducateur) est en charge de l'accompagner sur les trajets pour se rendre sur le lieu de pratique (gymnase, ...)

Durant les séances d'EPS, l'élève pratique en même temps que le reste du groupe, avec

aménagements des compétences visées si nécessaires. Si la compétence n'est pas évaluable, l'enseignant lui attribue un rôle social (arbitre/ starter...)

Quels aménagements ont dû être pensés en classe, dans l'école ? (Cour, cantine...)

En classe : il utilise un siège adapté (ergonomique), et une table plus basse que les autres permettant l'utilisation du siège. Une tablette a été prévue en classe pour y placer son imprimante.

Positionnement dans la salle de cours : il est à la place la plus facile d'accès, proche du professeur.

Son fauteuil roulant est à disposition dans une pièce proche de sa salle de cours ou de la cour de récréation.

Les déplacements hors collège s'effectuent avec le fauteuil, notamment pour se rendre sur le lieu de la pratique en EPS.

Quelles ressources ont été utilisées (en classe / à l'école / en dehors de l'école) pour réussir cette inclusion ?

Echanges et réflexions en amont de l'inclusion de **Louis** au Collège :

- Entre la famille et le chef d'établissement du collège au cours de l'année de CM2, afin de valider le choix d'un collège ordinaire par la famille.
- Entre enseignants CM2 - enseignante spécialisée/ responsable 6°, en fin d'année de CM2 afin de présenter les aménagements spécifiques à prévoir au Collège

Au Collège :

Aménagements des documents (police agrandie, documents aérés - format A3)

Envoi des cours sous forme numérique (mail) à chaque début de séquence. Les cours sont ensuite collés au fur et à mesure de l'avance.

Découpage des tâches lors des travaux en autonomie.

Aménagements des évaluations : 1/ 3 temps ou aménagements des épreuves.

Un conseil que vous donneriez à un enseignant qui s'apprêterait à inclure un élève dans sa classe...

Bien préparer en amont toute la logistique.

Etre en relation constante avec la famille, voire son ergothérapeute.

Le faire participer au maximum aux activités proposées en EPS, comme n'importe quel élève.

L'interroger comme un autre élève, lui faciliter l'organisation de son matériel.

Autres remarques :

En début d'année, **Louis** était parfois trop dans l'attente de l'aide apportée par ses camarades. Une réunion a permis de lui préciser les exigences du Collège le concernant tout en montrant à la famille, aux thérapeutes et au jeune lui-même que le collège avait un réel projet d'inclusion. L'inclusion vise l'autonomie du jeune et non un assistant permanent.